

L'Année sociologique

Revue fondée par Émile Durkheim, publiée depuis 1898

TROISIÈME SÉRIE

Directeur de la publication : Pierre DEMEULENAERE

APPEL À CONTRIBUTIONS

Numéro thématique

Sens de la justice et sélection des étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur

Coordination scientifique

Séverine Chauvel (Université Paris-Est-Créteil, LIRTES)

Romain Deles (Université de Bordeaux, CED)

Élise Tenret (Université Paris Dauphine, IRISSO-OSC)

Volume 70 / 2020 - numéro 2

Argument

Depuis les années 1980, la population étudiante a connu une croissance sans précédent. En France, le nombre d'étudiants a été multiplié par deux sur la période. Au-delà du choc démographique, les caractéristiques sociales de la population étudiante se sont transformées (Blöss et Erlich, 2000), avec l'entrée dans l'enseignement supérieur d'étudiant·e·s d'origine populaire qui n'y avaient pas accès jusque-là (Poullaouec, 2010). De manière presque paradoxale, la massification de l'enseignement supérieur s'est accompagnée d'une augmentation de la part des formations sélectives dans l'ensemble des formations supérieures. Les filières sélectives recevaient 27,3% des effectifs étudiants en 1980 contre 37,8% aujourd'hui (MESRI-DGESIP, 2018).

À ce phénomène de massification s'ajoute une concurrence renforcée entre établissements qui composent l'enseignement supérieur, en lien avec une autonomie croissante des universités et un financement conditionnés à des indicateurs de performance. Le foisonnement de ces indicateurs nationaux et internationaux – qu'ils reposent sur des principes d'excellence scientifique ou de mesure de l'échec – a insufflé une logique de sélection tout au long des scolarités et des études supérieures. La sélection des étudiants est alors considérée comme un gage de la qualité des formations (Chauvel et Moulin, 2014) : les étudiants sélectionnés participeraient ainsi au développement de dynamiques élitistes (Menger et Marchika, 2014) dans les formations supérieures reposant sur un principe de *customer input technologies* (Winston et Zimmerman, 2004).

Dans ce contexte marqué à la fois par une croissance des effectifs étudiants et par un renforcement de la concurrence entre établissements d'enseignement supérieur, le recours à des formes institutionnalisées de sélection se généralise et s'étend à des segments qui étaient encore formellement accessibles à tous les bacheliers. Cette sélection est alors présentée comme une opportunité d'allouer plus efficacement, dans un système méritocratique, les places disponibles et « d'éviter » les erreurs d'orientation, autrement dit de prévenir les abandons en cours d'études : la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants promulguée le 8 mars 2018 a été justifiée dans ce sens. Pourtant, si l'on ne peut plus nier l'existence de formes de sélection dans l'ensemble des établissements qui composent le système d'enseignement supérieur, quelle que soit la filière d'études (université, IUT, STS, CPGE, école, etc.), on observe tout de même une grande diversité des modalités, critères et justifications au sein des espaces nationaux et entre différents pays (Charles, 2015).

L'objectif de ce numéro de *L'Année sociologique* est d'analyser conjointement la diversité des pratiques de sélection au sein de l'enseignement supérieur et le sens de la justice des différents acteurs qui les mettent en œuvre ou qui y sont confrontés. Le premier axe portera sur le sens de la justice du point de vue de l'action publique : comment s'organise la sélection, quels en sont les critères et que nous disent-ils de la conception de la justice qui guide les politiques éducatives, dans différents contextes nationaux ? Le deuxième axe portera sur les acteurs et actrices qui font la sélection, que l'on s'intéresse aux modalités de sa mise en place, ou aux résistances et controverses liées à la sélection. Enfin, le troisième axe s'intéressera à la sélection du point de vue des étudiant·e·s et de leurs représentations de la justice sociale.

Axe 1 : Le sens de la justice du point de vue de l'action publique

En matière de sélection à l'entrée ou à l'intérieur de l'enseignement supérieur, les valeurs qui sous-tendent les politiques divergent. On observe avant tout une grande variété des critères de sélection retenus en fonction des contextes (l'excellence, la motivation, le mérite, le hasard, le temps d'attente, l'inscription dans un quota...). Il sera donc pertinent d'interroger les spécificités de la sélection dans les différents filières de l'enseignement supérieur, et/ou, dans une optique de comparaison internationale, entre les différents systèmes nationaux. La sélection prend également des formes très variées selon le mécanisme de sélection mobilisé, selon la nature de la procédure à l'œuvre (procédure centralisée ou non, affectation algorithmique, examen individuel des dossiers, concours, tirage au sort...). Les critères et les procédures de sélection ne sont pas neutres ; ils donnent au contraire à voir dans l'action publique une « théorie », plus ou moins explicite, de la justice sociale. Le type d'instrument de sélection et les propriétés de ce dernier seront ici analysés comme des révélateurs d'une philosophie de la justice sociale. Sans s'y restreindre, on encourage en particulier les travaux présentant une dimension internationale, capables de présenter un cas national ou de mettre en avant les lignes de clivage entre différents modèles nationaux.

Axe 2 : Les acteurs et actrices de la sélection

Cet axe interrogera le sens de la justice des acteurs et actrices de la sélection à partir de leurs pratiques d'évaluation non seulement dans les procédures explicites comme celles des grandes écoles (Darmon, 2012), mais aussi dans des pratiques plus implicites de certains dispositifs (Fernández-Vavrik, Pirone, van Zanten, 2018). Si la méritocratie (avec tout ce qu'elle contient de polysémique et d'équivoque) semble être l'horizon de justice sociale visé, comment concrètement est-elle mise en œuvre ? Quels sont les acteurs, les outils et critères mobilisés pour évaluer les étudiants ? L'activité d'évaluation peut engendrer des dilemmes moraux chez les acteurs, comme cela a été étudié chez les enseignants qui participent à l'orientation des élèves en fin de troisième (Chauvel, 2014). Nous nous intéresserons dans cet axe aux sens de la justice, aux conflits et controverses liées à l'activité d'évaluation des étudiant·e·s, en prenant en compte les dispositifs dans lesquels ils s'inscrivent et les contraintes auxquels les acteurs sont confrontés selon différents contextes nationaux. La comparaison internationale est bienvenue pour identifier les répertoires normatifs (Dodier et Barbot, 2016) – au sens de répertoires d'action – spécifiques à chaque système éducatif.

Axe 3 : La sélection du point de vue des étudiant·e·s et de leurs représentations de la justice sociale

Les transformations des modalités de candidature et de sélection ne sont pas sans effet sur les trajectoires des étudiants, tant au niveau des profils des étudiant·e·s (avec de possibles phénomènes d'autosélection) qu'au niveau de leur expérience, voire de leur sens de la justice. Dans ce troisième axe, nous aimerions encourager les travaux portant sur cette dernière dimension, qui n'est pas sans lien avec la première. Plusieurs travaux ont montré que le sens de la justice des étudiants était fonction de leurs caractéristiques sociales, qu'il s'agisse des représentations de la méritocratie (Oberti, Sanselme, Voisin, 2009 ; Tenret, 2011), du vécu des discriminations (Dubet *et al.*, 2013) ou encore de la perception de l'inégalité des chances (Forsé et Galland, 2011). Les transformations récentes du champ de l'enseignement supérieur et des procédures de candidature transforment-elles le sens de la justice des étudiants ? Si oui, dans quel sens ? Quels principes de justice mobilisent-ils pour questionner ces procédures ou quels sentiments d'(in)justice expriment-ils par rapport à ces procédures ? Comment ces procédures questionnent-elles l'égalité (des chances, de traitement) ? Le sens de la justice est-il tributaire des caractéristiques des étudiant·e·s, et notamment de leur expérience universitaire ? Les études interrogeant les modèles de justice des étudiants sont encouragées dans cet axe, en faisant notamment le lien entre la micro-justice (justice perçue par l'étudiant pour son propre parcours) et la macro-justice (justice perçue de manière générale sur le système d'enseignement).

Bibliographie

- Allouch A., 2017, *La société du concours. L'emprise des classements scolaires*, Paris, La République des idées.
- Bisseret N., 1974, *Les inégaux ou la sélection universitaire*, Paris, PUF.
- Blöss T et Erlich V., 2000, « Les nouveaux acteurs de la sélection universitaire. Les bacheliers technologiques en question », *Revue française de sociologie*, 41, 4, p. 747-775.
- Bodin R., Orange S., 2013, « La barrière ne fera pas le niveau. La sélection à l'université : une fausse solution à un problème mal posé », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 199, p. 102-117.
- Bourdieu P., 1981 « Épreuve scolaire et consécration sociale. Les classes préparatoires aux grandes écoles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°39, p. 3-70.
- Bressoux P. et Pansu P., 2004, *Quand les enseignants jugent leurs élèves*, Paris, PUF.
- Cicourel A. et Kitsuse J., 1963, *The Educational Decision-Makers*, Indianapolis, Bobbs-Merill.
- Charles N., 2015, *Enseignement supérieur et justice sociale*, Paris, La Documentation française.
- Chauvel S., 2014, « Le chemin de l'école. Professeurs, élèves et parents face aux parcours scolaires », *Politix*, n°108, p. 53-73.

- Chauvel S. et Moulin L., 2014, « Instauration des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur : limites et alternative », *Cahiers français*, n°384, p. 67-71.
- Darmon M., 2012, « Sélectionner, élire, prédire : le recrutement des classes préparatoires », *Sociétés contemporaines*, vol. 86, n° 2, p. 5-29.
- Déplaud M.-O., 2015, *La hantise du nombre : une histoire des numerus clausus de médecine*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Médecine et sciences humaines ».
- Dodier N. et Barbot J., 2016, « La Force des dispositifs », *Annales Histoire et Sciences Sociales*, vol. 71, n° 2, p. 421-450.
- Dubet F., Cousin O., Macé É., Rui S., 2013, *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Seuil.
- Duru-Bellat M., 2009, *Le mérite contre la justice*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats ».
- Felouzis G., 1997, « Les étudiants et la sélection universitaire », *Revue française de pédagogie*, n°119, p.91-106.
- Fernández-Vavrik G., Pirone F. et Van Zanten A., 2018, « Discrimination positive, méritocratie et inclusion en tension : les « Conventions éducation prioritaire » de Sciences Po », *Raisons éducatives*, vol. 22, n°1, p. 19-47.
- Forsé M., Galland O. (dir.), 2011, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, coll. « Sociétales ».
- Forsé M. et Parodi M., 2010, *Une théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Hermann, coll. « Société et pensées ».
- Karabel, J., 2005, *The Chosen: The Hidden History of Admission and Exclusion at Harvard, Yale, and Princeton*, Boston, Houghton Mifflin.
- Leman N., 1999, *The big test : the secret history of american meritocracy*, New York, FSG.
- Lamont M., 2009, *How Professors Think*, Cambridge, Harvard University Press.
- Millet M., 2003, *Les étudiants et le travail universitaire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Mountford-Zimdars A., 2016, *Meritocracy and the University: Selective admission in England and the United State*, Londres, Bloomsbury Publishing.
- Oberti M., Sanselme F., Voisin A., 2009, « Ce que Sciences Po fait aux lycéens et à leurs parents : entre méritocratie et perception des inégalités », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°180, p.102-124.
- Poullaouec T., 2010, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, La Dispute, coll. « L'enjeu scolaire ».
- Stevens M. L., 2007, *Creating a class : College Admissions and the Education of Elites*, Cambridge, Harvard University Press.
- Tenret É., 2011, *L'école et la méritocratie. Représentations sociales et socialisation scolaire*, Paris, PUF.
- Warikoo N., 2016, *The Diversity Bargain: And Other Dilemmas of Race, Admissions, and Meritocracy at Elite Universities*, Chicago, University of Chicago Press.

Soumission des articles et calendrier

Les propositions de contribution (entre 1000 et 1 500 mots maximum, bibliographie non incluse), en français ou en anglais, devront être adressées à Madame Delphine Renard (delphine.renard@paris-sorbonne.fr) au plus tard le 15 mars 2019.

Elles seront examinées et sélectionnées par les coordinateurs du numéro. La notification d'acceptation sera rendue au plus tard le 4 mai 2019.

Les auteurs dont la proposition aura été retenue devront soumettre leur article au plus tard le 15 novembre 2019. La longueur ne devra pas dépasser 65 000 signes (espaces, bibliographie et figures compris). Chaque article sera ensuite évalué, de manière anonyme, par le comité de rédaction de *L'Année sociologique*.

Nous invitons les auteurs intéressés à consulter les règles de soumission sur la page de *L'Année sociologique* sur le site des PUF : http://www.puf.com/L'Année_sociologique. La publication du numéro est prévue pour l'automne 2020.

CORRESPONDANCE

Secrétariat de la rédaction, Delphine Renard
Sorbonne Université - Maison de la Recherche
28 rue Serpente
75006 Paris (France)
delphine.renard@paris-sorbonne.fr

Séverine Chauvel, Severine.chauvel@u-pec.fr

Romain Deles, Romain.deles@u-bordeaux.fr

Elise Tenret, Elise.tenret@dauphine.psl.eu